

## NOTE DE PRESENTATION

### **OBJET : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Afin de poursuivre sa politique de prévention et de sécurité publique, la ville de Mennecy souhaite continuer à renforcer son système de vidéoprotection urbain en déployant de nouvelles caméras visant à concrétiser ses orientations, à savoir :

- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
- Sécuriser les espaces publics et le patrimoine municipal,
- Améliorer les capacités d'intervention et d'identification en partenariat avec la Gendarmerie Nationale,
- Observer le trafic routier et si besoin faciliter les constatations d'infraction aux règles de circulation.

La ville de Mennecy dispose actuellement de 31 caméras installées sur la voie publique (27 financées par la Ville et 4 par la CCVE), dont 8 nouvelles caméras ont été mises en place en 2017.

Dans le cadre du projet de déploiement de la vidéoprotection urbaine, la ville de Mennecy souhaite déployer 12 caméras supplémentaires pour l'année 2018.

Les secteurs concernés par le déploiement sont : Parking de l'Ormeteau, Cimetière de la Sablière, Lycée Laurencin, Rue Paul Cézanne et RD 153, Croix Champêtre, RD 191 au niveau du Complexe Alexandre Rideau, Route de Chevannes-Rue des Erennes, et le secteur de la Remise du Rousset : Angle du rousset et du bois de la Justice, Avenue du Rousset et rue C. Marot, Rue C Marot et F. Villon, Chemin aux Chèvres-Avenue du Rousset.

La procédure d'installation des caméras sera soumise à une autorisation de la Préfecture.

Dans le cadre de ce projet de déploiement de caméras, il est opportun de solliciter l'Etat au titre du FIPD afin d'obtenir une aide financière, dans la limite de 40% du coût HT de l'opération.

Le coût de l'opération est estimé à 157 500 € HT, soit 189 000 € TTC pour l'année 2018. Le montant de la subvention demandée est donc de 63 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à développer le système de vidéoprotection existant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération, à modifier la demande d'agrément auprès des services de la Préfecture de l'Essonne pour exploiter ce système, et à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du FIPD.

## DELIBERATION

### **OBJET : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L251-1 à L251-3 et L252-1,

VU la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relatives à la prévention de la délinquance,

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite LOPPSI 2,

VU le décret n°2006-929 du 28 juillet 2006 relatif à la vidéosurveillance et modifiant le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996,

VU le décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéosurveillance,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Mennecey en date des 17 juin et 16 septembre 2011 et du 21 juin 2013, relatives au déploiement du dispositif de caméras sur la commune,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Mennecey en date des 30 septembre 2010, 28 septembre 2012, et du 10 avril 2015 relatives aux demandes de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

VU le plan de financement annexé à la présente délibération,

VU le plan joint,

**CONSIDERANT** la nécessité de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, de sécuriser les espaces publics et d'améliorer la gestion des incidents en partenariat avec la gendarmerie nationale,

**CONSIDERANT** le souhait de la commune de compléter le dispositif existant par le déploiement de 12 caméras supplémentaires en 2018,

**CONSIDERANT** que le coût de cette opération est estimé à 157 500 € H.T., soit 189 000 € TTC,

**CONSIDERANT** que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permet notamment aux collectivités territoriales de cofinancer des investissements tels que les caméras de vidéoprotection sur la voie publique,

**CONSIDERANT** que la commune peut solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD pour le déploiement des caméras de vidéoprotection à hauteur de 40% du coût de l'opération HT, soit 63 000€,

**VU** l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 15 septembre 2017,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le projet de déploiement de 12 caméras supplémentaires pour le système de vidéoprotection urbaine, sur l'année 2018.

**SOLLICITE** au titre du FIPD une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 63 000 €, représentant 40 % du coût HT (estimé à 157 500 €) de l'opération pour l'année 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération et à effectuer une demande d'agrément auprès des services de la Préfecture de l'Essonne.

**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**

**PLAN DE FINANCEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

			<b>DEPLOIEMENT COMPLEMENTAIRE DE 12 CAMERAS</b>		
Chapitre	Articles Budgétaires	DEVIS	DEPENSES H.T.	RECETTES	
21	2151	<b>Déploiement complémentaire de 12 caméras</b>	157 500,00	Fonds propres de la commune	47 250,00 €
				CONSEIL REGIONAL (30 %)	47 250,00 €
				Autre financement : Fonds Interministériel Prévention Délinquance (F.I.P.D. )(40 %)	63 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	157 500,00		
		<b>TOTAL SUBVENTION</b>			110 250,00 €
		<b>TOTAL FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>			47 250,00 €



**LEGENDE :**

- Caméras déjà installées
- Prévission pour 2018

**A6**  
**PARIS - LYON**  
**CORBEIL**

ement interdite.



**LEGENDE :**

- Caméras déjà installées
- Prévission pour 2018